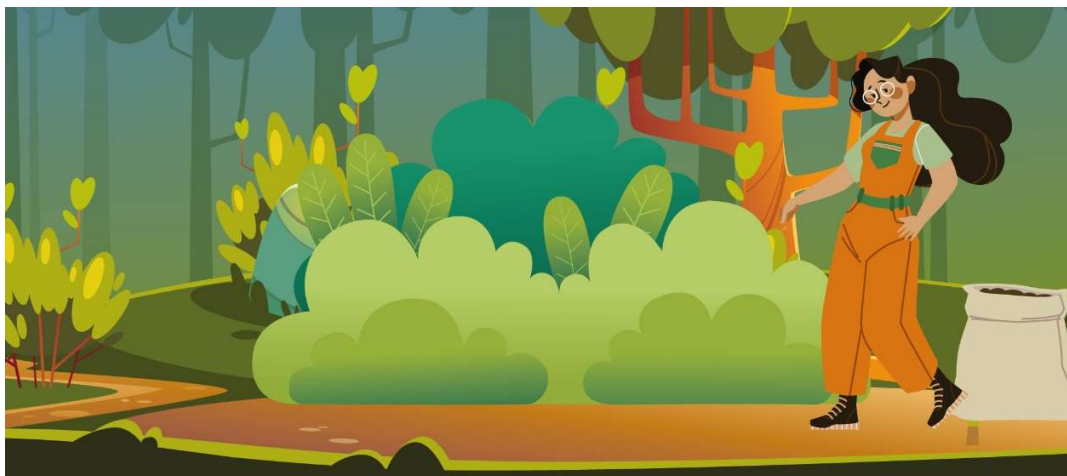


// DOSSIER DE PRESSE //

DEUXIEME APPEL À CANDIDATURES POUR
LE MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ



21 SEPTEMBRE 2023

Il y a un an, Provence Alpes Agglomération lançait un appel à candidatures dans le cadre du « Marathon de la biodiversité » pour accompagner la plantation de haies et la création de mares sur son territoire, avec l'appui financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Ce programme qui se déroule jusqu'en 2025 entre dans sa 2^e phase avec un nouvel appel à candidatures pour la plantation de haies.

AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA QUALITÉ DES SOLS

Dans le contexte de l'effondrement général de la biodiversité à toutes les échelles de la planète, il y a aujourd'hui urgence à agir. En effet, 80 % des populations d'insectes ont disparu ces 30 dernières années en Europe. Les espèces animales liées aux milieux aquatiques comme les amphibiens (grenouilles, crapauds...) ou les odonates (libellules) font aujourd'hui partie des plus menacées. Moins visible, la biodiversité des sols, qui contribue grandement au recyclage de la matière organique et à la fertilité, décline, elle aussi.

Consciente de la nécessité d'agir face à l'urgence de ces enjeux, Provence Alpes Agglomération a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) comprenant une cinquantaine d'actions concrètes dont celle de sensibiliser et de mobiliser sur la conservation et la gestion des milieux naturels.

Le Marathon de la biodiversité s'inscrit dans le cadre de cette action et doit permettre de créer des corridors écologiques reliant le milieu aquatique et le milieu terrestre. Ces derniers sont en effet indispensables au bon déroulement du cycle de vie de nombreuses espèces animales évoluant à l'interface de ces milieux.



OBJECTIF : CRÉER 10 KM DE HAIES CHAMPÊTRES D'ICI 2025

La plantation de 10 km de haies champêtre sur le territoire permettra :

- D'agir en faveur de la biodiversité : créer des habitats et des corridors écologiques pour permettre la circulation des espèces et l'accomplissement de leurs cycles de vie...
- D'améliorer la qualité des terres agricoles dans le contexte de changement climatique
- De préserver les ressources naturelles, maintenir l'eau dans les sols ; limiter les besoins d'irrigation ;
- D'éviter l'érosion des sols, favoriser l'épuration des eaux, atténuer les risques naturels ;
- De favoriser les auxiliaires des cultures, réduire ou éviter les traitements ; favoriser la pollinisation ;
- D'avoir un effet brise-vent, apporter de l'ombre aux troupeaux...

Les haies mises en place doivent présenter un réel intérêt écologique. Elles doivent être composées de plusieurs espèces d'origine locale. Les haies d'une seule espèce végétale ne seront pas acceptées. Un travail spécifique sera engagé avec des pépiniéristes pour fournir des plans adaptés aux conditions du territoire.

APPEL À CANDIDATURES

L'appel à candidature s'adresse :

- Aux agriculteurs ou groupements d'agriculteurs (une autorisation du propriétaire de la parcelle est à prévoir en cas de location) ;
- Aux communes propriétaires de foncier ;
- Aux propriétaires privés, en accord avec l'utilisateur éventuel de la parcelle.

Pour atteindre l'objectif de 10 km de haies d'ici fin 2025, un nouvel appel à projets est lancé pour les deux années restantes. Les secteurs initialement concernés de la Moyenne Durance, la Basse Bléone et la Vallée de l'Asse sont élargis à l'ensemble du bassin versant de la Bléone.

Les projets devront s'inscrire dans le contexte de la trame turquoise, c'est-à-dire, à proximité de zones humides. Ils seront examinés au cas par cas en fonction de ce contexte et de la longueur totale du linéaire de haies envisagée.

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Chaque projet retenu fera l'objet d'un accompagnement technique avant, pendant et après les aménagements, toujours en lien avec les bénéficiaires. Des sessions de formation seront dispensées, un accompagnement à la plantation ainsi qu'un suivi de l'opération seront réalisés.

EN PRATIQUE

Les dossiers de candidature seront reçus par la chambre d'agriculture et Provence Alpes Agglomération jusqu'au 1^{er} décembre 2023.

Pour candidater :

- Les agriculteurs sont invités à contacter la Chambre d'Agriculture 04 : srebinguet@ahp.chambagri.fr
Tél. : 06 30 11 31 28
- Les communes et propriétaires fonciers privés sont invités à contacter le service Transition écologique de Provence Alpes Agglomération : nicolas.maurel@provencealpesagglo.fr tél : 04 92 61 66 71

Une réunion publique d'information sera prévue pour échanger sur les modalités d'engagement :

- **Lundi 16 octobre à 14h à la chambre d'agriculture à Digne-les-Bains.**

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

A ce jour, l'objectif est pratiquement atteint avec 6 projets retenus pour la création de 9 mares. D'une surface de 150m² maximum, les mares sont situées aux Mées, à Seyne, au Chaffaut, à Mallemoisson et à Beynes.

Concernant la création de haies, ce sont 8 projets, portés par les agriculteurs et le lycée agricole de Carnejane qui ont été retenus pour un total de 4 km linéaire de haies champêtres. Les porteurs de projet ont bénéficié d'une formation à la plantation de 2 jours au mois de mars dernier, en partenariat avec la chambre d'agriculture et de deux structures spécialisées dans l'agroforesterie : le GR CIVAM et Agroof.

Provence Alpes Agglomération est l'unique maître d'ouvrage de ce projet prenant à sa charge le coût des plants, des protections ainsi que le coût du creusement des mares. Cette opération qui représente un investissement de 260 000 € sur 4 ans (2022-2025) est financée à 70 % par l'agence de l'eau. Le financement restant étant assumé par Provence Alpes Agglomération et les 5 partenaires majeurs : le Conservatoire des Espaces Naturels PACA, la chambre d'agriculture, la SAFER, le GR CIVAM et Agroof.



LES PARTENAIRES

Provence Alpes Agglomération coordonne cette opération en partenariat avec :

- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- La Chambre d'Agriculture 04
- Le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La SAFER PACA
- Le Groupement Régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM PACA)
- Bureau d'études en agroforesterie AGROOF

